

taux inférieurs à ceux des dernières années et que cette politique contribue à l'amélioration de l'agriculture.

Quant au projet de loi dont nous sommes saisis, je ne vois pas très bien à quoi il servira. On n'y trouve ni les idées nouvelles ni les mesures qu'il faut pour tirer l'agriculture du marasme où elle baigne. J'espère que le gouvernement reprendra l'étude de la question en vue d'aboutir à une autre solution que celle qu'il nous a proposée jusqu'ici.

• (1520)

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques de mon préopinant sur le bill C-5, intitulé «Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole», visant à venir en aide aux cultivateurs, et qui permettra à la Société de consentir des prêts ne dépassant pas \$100,000.

Monsieur l'Orateur, au cours des deux dernières semaines, j'ai eu l'occasion de visiter des paroisses et des régions strictement agricoles de l'Ouest canadien, plus particulièrement en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Or, je ne crois pas que le bill C-5 les aidera tellement. Au fait, un bon nombre de cultivateurs de l'Ouest sont aux prises avec des problèmes d'ordre financier terribles; ils ne peuvent même pas, actuellement, payer l'intérêt sur des emprunts contractés il y a 10 et même 15 ans, et certains agriculteurs réclament aujourd'hui l'intervention du gouvernement, et font appel à la loi qu'on appelle le «moratoire», pour empêcher la saisie de leurs terres. Étant incapables de payer l'intérêt, ils ne peuvent certes pas songer à rembourser le capital.

Voici ce qu'on peut lire dans une note explicative du bill, au sujet de l'article 16:

... Cette modification prévoirait que, sous le régime de la loi, des prêts ne peuvent être consentis qu'à des particuliers qui sont des citoyens canadiens ou des immigrants reçus dans ce pays. Elle prévoirait également que des prêts ne peuvent être consentis à des corporations agricoles que si elles sont contrôlées par des actionnaires qui sont des citoyens canadiens ou des immigrants reçus dans ce pays, et à des associations agricoles coopératives, que si leurs membres sont des citoyens canadiens ou des immigrants reçus dans ce pays.

Monsieur l'Orateur, le problème qui se pose dans l'Ouest du Canada n'est pas tellement de rembourser l'emprunt contracté, mais bien de vendre la production accumulée depuis déjà quelques années. J'ai vu là-bas des producteurs de blé aux prises avec leur production d'il y a quatre ou cinq ans. Or, à ce moment-là, on les a obligés à emprunter sur leur «stock» pour pouvoir maintenir une certaine liquidité qui leur permettrait de continuer à se ballotter dans ce système que je qualifierais de criminel pour les cultivateurs.

Monsieur l'Orateur, je disais tout à l'heure qu'actuellement les cultivateurs ne peuvent même pas payer l'intérêt sur leurs emprunts. A Medicine Hat, dans le Nord de l'Alberta, dans le centre de la province, de même que dans les régions de Regina, de Gravelbourg ou de Humboldt, ils sont aux prises avec des dettes impossibles, à des taux d'intérêt inconcevables. Comment exiger que des cultivateurs paient un intérêt de 7, 8 ou 9 p. 100 sur des emprunts, alors qu'ils ne peuvent même pas vendre leurs produits? Ce n'est pas le gouvernement qui paie l'intérêt, c'est le

cultivateur. Et aujourd'hui, plusieurs d'entre eux ont une peur «noire» de perdre leurs terres. De plus, les jeunes cultivateurs ne sont pas du tout intéressés à prendre la relève de leurs parents sur les fermes.

Ces jeunes agriculteurs de l'Ouest se sauvent vers les villes pour tenter de trouver un emploi, alors que si un régime agricole convenable leur permettait de gagner leur vie, ils seraient intéressés à prendre la relève.

Et le même problème se pose dans l'Est, comme le disait mon collègue de Richmond (M. Beaudoin).

Monsieur l'Orateur, pour agrandir leur exploitation, les cultivateurs doivent recourir à des emprunts, mais ces prêts ne doivent pas être consentis à des taux d'intérêt exorbitants, comme cela existe présentement. Qu'on consente des prêts agricoles à des taux de 2½ ou 3 p. 100 au plus et, à ce moment-là, je pense que les fils de cultivateurs seront intéressés à poursuivre les travaux agricoles commencés par leurs parents et à s'intéresser davantage à la terre. Il s'agit d'une suggestion.

Un de mes collègues a dit ici qu'on aime mieux donner des subventions aux grosses industries. On devrait verser plus de subventions à l'agriculture qui, à mon sens, constitue la base de toute la structure économique du Canada, comme de n'importe quel autre pays. Et je remarque que la classe sociale canadienne la moins protégée, la moins aidée, celle qui doit travailler le plus grand nombre d'heures par semaine, par mois ou par année, est la classe agricole. Ce sont les cultivateurs, les fils de cultivateurs qui doivent travailler continuellement. Nous voyons souvent de ces gens à l'œuvre de 4 h 30 ou 5 heures du matin jusqu'à 9 heures ou dix heures le soir. De plus, certains cultivateurs ne gagnent même pas 10c. l'heure actuellement, même dans l'Est du Canada, au Québec.

Les agriculteurs n'ont même pas le droit de grève, et tout le monde sait, par exemple, que les vaches ne sont pas en grève le dimanche matin ni le dimanche soir. Le cultivateur est donc obligé de travailler, de traire ses vaches, afin de pouvoir livrer son lait sur le marché le lundi matin et continuer à toucher son revenu.

Toutefois, on ne tient pas compte de la situation de ces gens-là, et l'on est souvent porté à ridiculiser ou à blâmer les cultivateurs en disant, par exemple, comme le très honorable premier ministre (M. Trudeau) le faisait il y a un an et demi ou deux, alors qu'il s'adressait aux producteurs de blé de l'Ouest: Vous avez du blé à vendre? Sortez et allez le vendre! Telle était la politique agricole du premier ministre à ce moment-là.

Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas ici pour donner des réponses dans ce sens-là. Quand un gouvernement établit une politique agricole stable, progressive, convenable, les cultivateurs se sentent à l'aise, se sentent chez eux. Mais, aujourd'hui, ils se sentent non pas chez eux, mais chez la finance à cœur d'année, et exploités au point de perdre ou de faire saisir leurs terres, comme cela existe actuellement dans l'Ouest et, souvent, dans l'Est du Canada.

Monsieur l'Orateur, on précise ici que le cultivateur pourra même emprunter jusqu'à \$100,000, s'il prouve que cette somme lui est nécessaire. Mais s'il emprunte \$100,000, il devra payer 7, 8 ou 9 p. 100 d'intérêt. Je dis 7 p. 100, mais c'est rarement 7 p. 100. C'est toujours un peu plus, compte tenu des frais de service. On exige toujours un peu plus que 7 p. 100.